

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE OPALE

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les droits et obligations de la Banque de France et de l'utilisateur dans le cadre de la mise à disposition en ligne de diagnostics d'analyse financière ou de simulation financière OPALE (Outil de Positionnement et d'Analyse en Ligne des Entreprises). Les caractéristiques générales du service OPALE sont présentées sur le site Internet de la Banque de France sous le bloc « Entreprises » (onglet « Diagnostics financiers »). Toute mise à disposition implique l'adhésion de l'utilisateur aux présentes conditions générales d'utilisation, sans exception ni réserve.

. Ce service est proposé à titre non onéreux dans le cadre de la mission de la Banque de France d'expertise économique et financière des entreprises et de leur environnement.

Article 2 : Présentation de l'offre de service OPALE

Le service OPALE est composé de deux formules : OPALE « Analyse » et OPALE « Simulation », les deux formules pouvant être utilisées ensemble ou séparément.

Il inclut la faculté de recourir à un accompagnement par un analyste financier de la Banque de France, pour l'utilisation d'une seule ou des deux formules. Cet accompagnement peut être réalisé en présentiel à la Banque de France la plus proche ou à distance (selon un dispositif de visioconférence) sur rendez-vous formalisé lors de la demande. La durée d'accompagnement est d'une heure pour la formule « Analyse », une heure pour la formule « Simulation » et d'une heure et demie pour un accompagnement combinant les formules « Analyse » et « Simulation ».

2.1 La formule « Analyse »

Sans aucune saisie préalable par lui-même, cette formule permet au chef d'entreprise de mesurer et de comparer les performances de son entreprise ainsi que d'identifier ses points forts et ses pistes d'améliorations. Il repose sur l'analyse des deux dernières liasses fiscales complètes disponibles.

La formule « Analyse » comprend les cinq rubriques suivantes :

Aperçu

Un tableau synthétique présente en valeur et en tendance les principaux ratios de l'analyse financière : variation du chiffre d'affaires, évolution du taux de marge brute d'exploitation, évolution des besoins en fonds de roulement en jours de chiffre d'affaires, résultat net, évolution du taux de résultat net et du taux d'endettement.

Activité et résultats

Ce thème met en évidence l'évolution de l'activité, les niveaux de marge et les principales évolutions de l'entreprise, notamment grâce aux soldes intermédiaires de gestion et aux ratios présentés.

Moyens d'exploitation

Ce thème permet d'analyser les composantes des besoins en fond de roulement d'exploitation générés par l'activité de l'entreprise.

Structure et équilibre financier

Ce thème met en évidence les équilibres et la structure financière de l'entreprise.

Vos exclusivités

Ce thème compare des informations par trimestres glissants sur l'entreprise et sur son secteur d'activité sur deux thèmes : les encours de crédits bancaires par type et par termes, et la répartition des impayés.

Lors de la demande, il est possible de choisir le référentiel de comparaison (via le code NAF - Nomenclature d'activités française), de se situer géographiquement (France entière, région Île-de-France seule ou toutes régions hors Île-de-France) et de sélectionner des tranches de chiffre d'affaires pour affiner sa comparabilité.

À l'issue du diagnostic, un rapport d'analyse financière complet, au format pdf, présentant résultats, ratios, synthèses et graphiques, est mis à la disposition de l'utilisateur.

2.2 La formule « Simulation »

Cette formule est un outil d'aide à la décision. Sur la base de la dernière liasse fiscale complète disponible, l'utilisateur peut effectuer des simulations, sur une ou deux années, dans les rubriques suivantes :

- **Gestion,**
- **Investissement,**
- **Financement,**
- **Trésorerie.**

Dans chacune de ces rubriques, l'utilisateur saisit un ou plusieurs champs selon les hypothèses qu'il envisage. OPALE permet de mesurer l'incidence des hypothèses saisies sur chacun de ces quatre thèmes. L'utilisateur dispose d'un délai de trois mois pour formuler ses hypothèses et arrêter un scénario définitif de simulation.

La formule « Simulation » comporte également la rubrique **Résultats**.

Cette rubrique traduit le résultat des différentes hypothèses élaborées sous la responsabilité de l'utilisateur. OPALE met en évidence les simulations d'activité, de financement d'un investissement ou de gestion de la trésorerie au travers d'un bilan et compte de résultat prévisionnels.

Une fois le scénario définitif arrêté, un rapport final au format pdf rappelle les hypothèses de simulations saisies et reprend les points forts et les pistes d'amélioration de l'entreprise.

2.3 L'utilisation combinée des formules « Analyse » et « Simulation »

Dans ce cas, OPALE contient les mêmes informations que dans les formules « Analyse » et « Simulation ». Il est possible pour l'utilisateur de procéder à une demande simultanée des deux formules décrites ci-dessus.

Article 3 : Modalités d'accès à OPALE

L'accès à Opale est réservé au représentant légal de l'entreprise.

L'accès au service OPALE s'effectue à partir des pages de présentation des formules « Analyse » et « Simulation » figurant sur le site internet de la Banque de France sous l'onglet « Diagnostics financiers » (cf. article 1).

Pour procéder à la première demande, le représentant légal de l'entreprise s'identifie via le processus sécurisé proposé par France Connect. La qualité de représentant légal du souscripteur est vérifiée par la Banque de France par la saisie du numéro SIREN de son entreprise. Cette information n'est demandée que lors du premier accès.

Une fois les contrôles effectués, l'utilisateur accède à son espace personnel où sont listées l'ensemble des entreprises dont il est le représentant légal. Il peut alors demander OPALE au nom de l'entreprise sélectionnée.

Pour les demandes ultérieures, l'utilisateur accède à son espace personnel en s'identifiant à nouveau via le processus sécurisé proposé par France Connect.

Article 4 : Entreprises bénéficiant du service OPALE

Seules les entreprises pour lesquelles la Banque de France détient les dernières liasses fiscales complètes disponibles - imprimés 2050 à 2059G (une pour la formule « Simulation » ; au moins deux pour la formule « Analyse ») peuvent faire l'objet de la solution OPALE. Les liasses fiscales détenues par la Banque de France sont recensées dans le Fichier bancaire des entreprises - FIBEN, dont l'accès est réglementé.

Le service OPALE suppose également l'existence dans le Fichier bancaire des entreprises - FIBEN d'un référentiel sectoriel existant et représentatif, c'est-à-dire permettant d'effectuer des comparaisons tout en respectant le secret statistique.

Si l'utilisateur souhaite profiter de l'offre de service OPALE pour plusieurs sociétés, il doit procéder à une demande pour chacune des entités sélectionnées.

Le service OPALE n'est pas ouvert aux entreprises individuelles, aux groupements d'intérêt économique et aux sociétés en nom collectif.

Article 5 : Demande en ligne

L'utilisateur sélectionne, à partir de son espace personnel, l'entreprise pour laquelle le service OPALE est demandé, la formule qu'il souhaite ainsi que le périmètre de comparaison (code Activité et autres critères représentatifs).

L'utilisateur visualise une synthèse récapitulative de sa demande rappelant cette sélection. Il a la possibilité, avant la validation définitive de sa demande, de corriger ou de modifier les données saisies.

L'utilisateur valide le contenu de sa demande et accepte les présentes conditions générales d'utilisation en cochant la case correspondante, située en bas de la page « Synthèse récapitulative ».

La validation de la demande vaut acceptation des présentes conditions générales d'utilisation liant les deux parties.

L'utilisateur peut alors accéder au(x) module(s) choisi(s).

Article 6 : Fourniture de la prestation

Dès lors que la demande est saisie (cf. article 5), la Banque de France fournit la ou les solutions choisie(s) par le chef d'entreprise.

Pour la formule « Analyse », l'utilisateur accède au rapport complet « Analyse » directement sur le site. Ce rapport est élaboré sur la base des données disponibles le jour de la réalisation d'OPALE.

La formule « Simulation » permet à l'utilisateur d'élaborer un nombre illimité de scénarii pendant une durée de trois mois. Quinze jours calendaires avant l'échéance, sauf si l'utilisateur a déjà validé son scénario définitif, il est informé dans son espace personnel du temps restant pour réaliser ses simulations. Après validation du scénario définitif dans le délai imparti, la Banque de France élabore un rapport de simulation qu'elle met à la disposition de l'utilisateur dans son espace personnel. Ce rapport est établi sur la base des données fournies par le dirigeant

lors de la validation du scénario et des données bilancielle disponibles dans OPALE à la date de sa réalisation. En l'absence de validation d'un scénario par l'utilisateur dans le délai imparti, le rapport définitif ne peut pas être élaboré et la fonctionnalité est bloquée.

Les informations contenues dans les différentes rubriques des formules « Analyse » et « Simulation » sont accessibles en consultation à partir de l'espace personnel de l'utilisateur pendant une durée de trois mois à compter de la demande. L'historique des demandes, pour l'ensemble des sociétés ayant bénéficié de la solution OPALE, ainsi que les rapports correspondants, sont accessibles sur l'espace personnel de l'utilisateur pendant une durée de trois ans.

L'accompagnement, facultatif, par un Analyste de la Banque de France peut être réalisé en présentiel à la Banque de France la plus proche ou à distance (selon un dispositif de visioconférence). La fourniture de la prestation est réputée acquise à l'issue du rendez-vous qui a été déterminé lors de la demande.

Article 7 : Relations utilisateurs

Pour toute information, question ou réclamation, l'utilisateur peut s'adresser au support OPALE de la Banque de France en envoyant un mail à la boîte aux lettres : OPALE@banque-france.fr.

Article 8 : Données personnelles

La Banque de France se conforme aux dispositions légales et réglementaires : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

Les données personnelles sont recueillies par la Banque de France en vertu du présent contrat.

Les données personnelles transmises lors de la souscription au service OPALE ont pour seules finalités de permettre à la Banque de France de traiter et d'exécuter les demandes adressées sur le site, de gérer le fonctionnement de l'espace personnel de l'utilisateur ainsi que d'améliorer les services et les informations proposées ou de contacter l'utilisateur en cas de problème technique.

Dans ce cadre, elle collecte des données personnelles (nom patronymique, prénoms, date, pays et lieu de naissance, adresse mail). Ces données sont conservées pendant 3 ans. Seuls les administrateurs de l'application OPALE ont accès à ces données. Ces administrateurs sont des agents de la Direction des Entreprises et de la Direction Informatique des Évolutions pour les Services à l'Économie.

La Banque de France s'engage à ne pas transmettre les données personnelles ainsi recueillies à des tiers non autorisés. Ces données ne sont pas utilisées à des fins de prospection commerciale.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de notification en cas de rectification, portant sur les données personnelles qui le concernent. À cette fin, il lui suffit d'en faire la demande expresse par écrit auprès de la Banque de France, à l'adresse figurant dans son espace personnel sous « Unité de contact ».

L'utilisateur a la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données désigné par la Banque de France sont : 1200-DPD-delegue-ut@banque-france.fr

Article 9 : Propriété intellectuelle

La Banque de France est investie de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au site internet présentant le service OPALE.

L'accès au site ne confère à l'utilisateur aucun droit sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au site, qui restent la propriété exclusive de la Banque de France.

Les contenus accessibles sur le site, notamment sous forme de textes, photographies, images, icônes, données, sont également protégés par des droits de propriété littéraire et artistique d'une part et industrielle d'autre part.

Sauf dispositions explicites, il est interdit de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou d'exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie des contenus ainsi diffusés sur le site sans l'autorisation écrite préalable de la Banque de France.

L'utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle et industrielle de la Banque de France.

Article 10 : Responsabilité - Force majeure

La Banque de France met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le bon déroulement du service OPALE.

Les formules « Analyse » et « Simulation » (ou la combinaison des deux formules), ont une valeur indicative. La responsabilité de la Banque de France ne saurait être engagée en raison du contenu même du service ou de l'utilisation que l'utilisateur pourrait faire des résultats obtenus.

La Banque de France décline toute responsabilité directe ou indirecte sur la fiabilité des données exploitées fournies par l'utilisateur.

Elle n'est pas non plus responsable des paramètres choisis par l'utilisateur pour la réalisation d'OPALE, qu'il s'agisse des critères représentatifs ou, pour la formule « Simulation », des hypothèses ou scénarii élaborés sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Conformément aux dispositions légales, la Banque de France ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des prestations prévues aux présentes conditions générales d'utilisation, qui serait imputable soit à l'utilisateur, soit à un évènement constitutif de force majeure telle que généralement définie par les tribunaux comme tout évènement imprévisible, irrésistible, extérieur aux parties et rendant momentanément impossible l'exécution de ses obligations. Ainsi, notamment, la responsabilité de la Banque de France ne saurait être engagée pour les dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service. La Banque de France avisera l'utilisateur de la survenance d'un tel évènement dès que possible.

Article 11 : Droit applicable

Les présentes CGU sont soumises au droit français.